



## Termes et conditions

### COURS À LA YWCA Québec

En vous inscrivant à l'un de nos cours régulier ou ceux en piscine, vous comprenez qu'un cours ne peut être repris lors d'une autre plage horaire et qu'aucun accommodement ne sera fait avec le professeur.

Seule la Formule Flexible permet la reprise de cours manqué et l'horaire de tous les cours de la Formule Flexible est mis à votre disposition.

La YWCA peut en tout temps faire l'annulation d'un cours si le nombre de participants est insuffisant ou si aucun professeur n'est en mesure de donner le cours.

Si la YWCA annule une séance de la Formule Flexible, c'est la responsabilité de la cliente de reprendre un cours avant la fin de la session selon l'horaire offert. Si la YWCA ou le professeur annule un cours autre que la Formule Flexible, un report sera planifié ou le cours sera remboursé si aucune reprise n'est possible.

Le prix ou l'horaire d'un cours peut-être modifié sans préavis.

Les cours sont payables au moment de l'inscription.

La YWCA Québec se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un(e) client(e) si sa condition physique ou psychologique peut entraîner des risques pour sa propre sécurité ou celle des autres.

### POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

**En cas d'annulation avant l'exécution de l'obligation principale\*** (avant la date du premier cours)  
Remboursement sans frais ni pénalité.

Dans le cas où les cours sont annulés par la YWCA Québec, nous communiquerons avec vous pour les détails du remboursement.

**En cas d'annulation après la date du premier cours\***

Le nombre de cours déjà passés au moment de la demande sera retenu en plus d'une pénalité de 10 % (maximum 50 \$) pour couvrir les frais administratifs.

**En cas d'annulation après la fin de la session\***

Aucun remboursement, note de crédit ou report ne seront accordé si la demande est faite après le dernier cours.

**MEMBERSHIP : Non-remboursable ni transférable.** En aucun cas nous ne remboursons le membership.

**FRAIS D'INSCRIPTION : Non-remboursable ni transférable.** En aucun cas nous ne remboursons les frais de 3% associé aux frais d'inscription.

**NOTE DE CRÉDIT :** Si vous êtes éligibles à un remboursement, mais choisissez d'avoir un crédit à votre dossier, vous serez exemptés des frais d'administration de 10 %. Le crédit n'a pas de date d'expiration et pourrait vous être remboursé sur demande (les frais de 10 % s'appliqueraient alors).

**REPORT :** Aucun report ne sera accordé. Le calcul du crédit ou du remboursement sera fait selon l'utilisation des services ou au prorata du nombre de semaines dont aura disposé le client.

*\* Pour toute demande de remboursement, vous devez remplir le « Formulaire de demande de remboursement » disponible à la réception de la YWCA Québec. La date à laquelle sera déposée la demande de remboursement sera considérée comme la date d'arrêt de l'utilisation des services.*

**En conformité avec la Loi sur la protection du consommateur.**